



# École de Musique de la Flume

*Classée Conservatoire à Rayonnement Intercommunal*

---

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

---

Communes de  
Le Rheu, L'Hermitage, Mordelles,  
Chavagne, Cintré, La Chapelle-Thouarault et Saint-Gilles

4, avenue de la Bouvardière - BP 85118  
35651 LE RHEU Cedex

Tél : 02 99 78 67 97 / Fax : 02 99 64 02 57  
Courriel : [info@laflumemusique.com](mailto:info@laflumemusique.com)

Conformément au nouveau **Schéma National d'Orientation Pédagogique Musique 2023** édité par le Ministère de la Culture et de la Communication, le **règlement pédagogique** de l'école de musique de la Flume, *classée Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal*, répond aux critères de classement des établissements d'enseignement artistique.

Ce règlement pédagogique tente de répondre, *sur un plan pratique*, aux enjeux spécifiques du texte ministériel :

- Globaliser la formation
- Favoriser les démarches d'invention
- Consolider la place de la Culture Musicale
- Mettre l'accent sur les pratiques collectives
- Renforcer les liens avec la Pratique Amateur
- Soutenir la découverte d'autres styles et techniques
- Pérenniser les liens avec les établissements scolaires
- Renforcer l'ouverture sur une approche plurielle et créative
- Développer une pratique reliée au répertoire et à la création contemporaine
- Aménager des présences artistiques régulières pour enrichir l'enseignement proposé par les professeurs

L'école de musique de la Flume a pour vocation :

- de former les élèves jusqu'au Certificat d'Études Musicales (C.E.M.) à travers son **parcours Diplômant** d'enseignement initial : « **Global** ».
- de former des musiciens épanouis et autonomes. Pour cela, et conformément aux directives ministérielles, elle place les pratiques collectives au centre de son enseignement.

**À cet effet, une formation globale par Cycle, comprenant à chaque fois 3 cours indissociables, est proposée sur la totalité des Cycles.**

Ce règlement pédagogique précise à tous nos élèves et à leurs parents, les démarches pédagogiques de l'école de musique de la Flume permettant à chaque élève d'atteindre ses objectifs personnels.

**Avec son cursus d'enseignement initial, l'école de musique de la Flume s'engage à offrir à tous, une sensibilisation, un enseignement et une diffusion musicale de qualité.**

L'École s'inscrit dans une **démarche d'action culturelle** toujours renouvelée et s'engage à répondre à l'ensemble des attentes et des besoins exprimés en offrant aux publics des parcours d'apprentissage adaptés à chacun.

Conformément à son projet d'établissement, l'école de musique de la Flume permet d'offrir à chaque élève la possibilité d'être musicien au sein d'une pratique collective, en intégrant la formation orchestrale de son choix, en fonction de son niveau.

**Cette nouvelle présentation tient compte des aménagements pédagogiques nécessaires réalisés ces dernières années et des préconisations du Ministère de la Culture dans son rapport reçu le 18 mars 2018, dont l'allongement du temps instrumental pour les élèves du Cycle II et III.**

#### CURSUS

Les objectifs généraux, spécifiques et transversaux de chaque discipline sont déclinés par Cycle. Ils s'inscrivent dans le PROJET PÉDAGOGIQUE et ARTISTIQUE de l'école de musique de la Flume, annexé du présent règlement pédagogique.

# ACCUEIL

## ADMISSIONS

Conformément au Règlement Intérieur de l'Établissement, les admissions s'effectuent selon les places disponibles (liste d'attente).

Les élèves inscrits sur liste d'attente dans la discipline seront prioritaires après validation d'une année de formation musicale et de Pratique Collective Vocale.

Pour les élèves désireux de s'inscrire dans une discipline à « *numerus clausus* », il leur est conseillé d'émettre le choix d'un second instrument.

## ÉLÈVES EXTÉRIEURS

- Issus d'un **CRC**, **CRI**, **CRD** ou **CRR** : admission directe dans le niveau concerné.

- Issus d'associations, cours particuliers et écoles municipales : Tests de classement sous forme d'observation lors de la période de la rentrée aux vacances de la Toussaint.

## CALENDRIER DE L'ÉLÈVE

Il permet de suivre la cadence de l'année scolaire en cours et de suivre les évènements et rendez-vous pédagogiques et administratifs incontournables (Cf. site de l'école).

## ÉVALUATIONS - SUIVI - ORIENTATION

Livret de l'élève informatique. Chaque semestre, le professeur communique ses appréciations sur l'espace élève, faisant apparaître le compte-rendu d'une évaluation continue ou le résultat d'un examen.

## LES PARCOURS D'ENSEIGNEMENT

*Schéma des parcours à la fin du livret*

- **PARCOURS SENSIBILISATION**
  - LE JARDIN MUSICAL
  - L'ÉVEIL MUSIQUE ET DANSE
  - L'ÉVEIL MUSICAL
  - LA DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE
  
- **PARCOURS DIPLÔMANT**
  - GLOBAL
  - ACCÉLÉRÉ
  - MUSIQUES ACTUELLES
  
- **PARCOURS LOISIR**
  - PERSONNALISÉ
  - SOUTIEN À LA PRATIQUE AMATEUR
  - SOUTIEN À LA PRATIQUE AMATEUR DE GROUPE
  - ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP
  - MUSIQUE TRADITIONNELLE
  - PRATIQUE COLLECTIVE EXCLUSIVEMENT

# PARCOURS SENSIBILISATION

*Des ateliers collectifs pour les plus jeunes*

## **JARDIN MUSICAL**

*durée 1 an*

**à partir de 4 ans**

Ouvrir et affiner les perceptions, en sensibilisant les enfants à l'écoute, avec des activités corporelles et d'expression artistique en passant par le chant et la manipulation d'instruments.

**Jardin musical** (4-5 ans) : 45 minutes hebdomadaires

## **ÉVEIL MUSIQUE et DANSE**

*durée 1 an*

**à partir de 5 ans**

Approche globale des 2 pratiques artistiques abordées dans leurs points communs : espace, rythme, temps, corps, écoute et par leurs spécificités. Atelier mené en co-intervention par un professeur de danse et un professeur d'éveil musical, dans une salle de danse au Rheu.

**Éveil Musique et Danse** (5-6 ans) : 1 heure hebdomadaire

## **ÉVEIL MUSICAL**

*durée 2 ans*

**à partir de 5 ans**

Les enfants sont sensibilisés à la musique avec un parcours adapté pour chaque tranche d'âge. C'est une phase d'éveil au monde sonore avec : une initiation vocale, des expérimentations instrumentales, une exploration rythmique, de l'écoute musicale ainsi que le développement de la créativité.

**Éveil 1** (5-6 ans) et **Éveil 2** (6-7 ans) : 45 minutes hebdomadaires

## **Découverte Instrumentale**

*durée 1 an*

**à partir de 6 ans**

Ateliers collectifs d'une heure. 2 fois 30 minutes en demi-groupe avec deux enseignants. Les enfants sont initiés tout au long de l'année par un professeur spécialisé autour de 6 instruments. Avec les musiciens intervenants, ils sont également sensibilisés autour de jeux collectifs musicaux et font connaissance avec les grandes familles instrumentales. Manipulation d'instruments.

## **CONTENU - ORGANISATION**

*Les contenus pédagogiques figurent dans les cursus*

# PARCOURS DIPLÔMANT

Organisés en 3 cycles, ces parcours intègrent l'apprentissage instrumental, la Formation Musicale et une Pratique Collective. En fin de cycle, des évaluations permettent de valider les brevets et le certificat d'études musicales. À l'issue du Brevet de cycle I, les élèves peuvent poursuivre le parcours diplômant ou s'orienter vers un parcours loisir.

## GLOBAL

### Cursus de l'Enseignement Artistique Spécialisé

Pendant toute la durée de la formation, le suivi pédagogique (évolution de l'élève) est organisé. **Les appréciations des professeurs de l'élève sont inscrites dans un dossier (suivi informatisé) pour chaque discipline pratiquée.** Un bulletin semestriel est déposé dans l'espace élève du site internet (fin janvier et début juin).

## DÉBUTANT

À partir de 7 ans

### J'AI CHOISI MON INSTRUMENT

durée 1 an

à partir de 7 ans

dérogation possible dans certaines disciplines et après avis du professeur d'instrument pour débiter plus tôt

Pour favoriser la pédagogie de groupe, les cours pourront être organisés avec deux ou trois élèves pratiquant le même instrument. Le temps du cours est ainsi doublé ou triplé en fonction du nombre d'élèves ; ils pourront être décloisonnés.

### CONTENU - ORGANISATION

Les contenus pédagogiques figurent dans les cursus

**Formation musicale et chorale** : 1h20 hebdomadaires [Voix-Polyrythmie]

**Formation instrumentale** : à partir de 20 minutes hebdomadaires

### CHORALE

Initiation à partir de 7 ans

Adaptée en fonction des âges des enfants, elle leur permet d'évoluer dans le répertoire.

**Assiduité** et **engagement** à participer aux manifestations sont les conditions de principe et de respect de cette formation proposée **aux enfants**.

### ÉVALUATIONS

Le passage en Cycle I se fait sur avis du professeur. Une seconde année peut être envisageable.

# LE CYCLE I

À partir de 8 ans

## Pratiques collectives

*pendant toute la durée du cycle*

## Formation musicale

*durée 4 ans*

**La durée du Cycle peut être allongée ou raccourcie d'une année selon la progression de l'élève.**

## Formation instrumentale

*durée 4 ans après l'année de débutant*

**La durée du Cycle peut être allongée ou raccourcie d'une année selon la progression de l'élève.**

**Toutefois, l'élève doit se présenter à l'évaluation à partir de la 4<sup>ème</sup> Année.**

**L'évaluation de l'élève est continue à l'intérieur du cycle. Elle est réalisée par les différents professeurs de l'élève. À la fin du cycle, l'élève est évalué en situation dans chaque discipline devant un jury.**

Les élèves intègrent à la fois des cours de **Formation Musicale**, de **Formation Instrumentale** et de **Pratique Collective**.

Progressivement, tous les instrumentistes sont orientés en pratique collective vers des ensembles, les regroupant par familles d'instruments.

En complément de l'apprentissage musical général, tous les enfants peuvent intégrer une chorale spécialement adaptée à leur âge.

Pendant la durée du 1<sup>er</sup> Cycle, l'enseignement et la pratique musicale se renforcent, et le temps d'apprentissage s'allonge.

## OBJECTIFS DU CYCLE

- Développer la curiosité musicale, le goût pour l'interprétation et pour l'invention,
- Acquérir de solides bases musicales et l'amorce de savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs,
- Accéder aux différents langages musicaux grâce à l'écoute d'œuvres, l'étude des partitions correspondantes et l'invention,
- Acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.

## ORGANISATION DES COURS

- **Pratique Collective** : Musique d'ensemble, *pratique de groupe*, indispensable à certains apprentissages musicaux. Quelques exemples : chant choral, orchestres, ateliers d'improvisation.

Durée du cours : 45 minutes à 1 heure hebdomadaire.

- **Formation musicale générale** : développement de l'écoute par la voix et le corps pour accéder à la connaissance du langage musical (solfège). Durée du cours : 1h00 hebdomadaire.

- **Formation Instrumentale**. Durée du cours : 30 minutes hebdomadaires

## ÉVALUATION

- Évaluation continue annuelle,
- Examen de fin de cycle pour le passage en Cycle II.

# PRATIQUE COLLECTIVE

Pendant toute la durée de leurs apprentissages, les élèves de l'école de musique de la Flume sont tenus de participer à au moins une pratique collective. Elle est généralement liée à la discipline dominante.

↳ Pour les pianistes ayant opté pour l'étude d'un second instrument, la pratique collective est obligatoirement liée à l'étude de ce second instrument.

L'inscription dans un ensemble ou un orchestre est déterminée par les professeurs concernés (professeur d'instrument et de pratique collective) en fonction des acquis techniques et du niveau d'autonomie de l'élève, mais également du programme artistique prévu par l'équipe pédagogique.

Les élèves n'ayant pas la possibilité de participer à une pratique collective instrumentale sont intégrés en pratique collective vocale.

Dans tous les cas, la **pratique collective instrumentale** s'adresse aux élèves entrant **en première année de cycle I à l'instrument**, c'est-à-dire issus du niveau débutant.

## CURSUS - CYCLE I

Tous les élèves sont sensibilisés au chant pendant les deux premières années de Formation Musicale. Cette première pratique collective vocale est indissociable du cours de Formation Musicale.

### DÉROULEMENT

Les pratiques collectives ont lieu principalement dans les salles d'orchestres des 3 bâtiments intercommunaux. Les séances se déroulent à des créneaux définis au préalable à chaque rentrée scolaire en tenant compte des autres apprentissages.

### OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Initier les jeunes musiciens au jeu collectif, les aider à y trouver une place et à s'y épanouir.
- Préparer ceux-ci à entrer dans les ensembles plus spécialisés.

### OBJECTIFS SECONDAIRES

- Développer l'écoute : écoute des autres, mais aussi prise de conscience du jeu individuel et du rôle à tenir au sein du groupe.
- Découvrir les pratiques d'ensemble et d'orchestre : idée de pupitres, de familles instrumentales, d'organisation, de disposition.
- S'habituer à suivre la gestique du chef de chœur ou d'orchestre.
- Développer une autonomie (préparation de son instrument, installation, gestion de l'espace et posture)
- Réaliser des créations collectives et les présenter devant un public.

### CONTENUS

*Les contenus pédagogiques figurent dans les cursus*

### PRATIQUE VOCALE

Connectée aux cours de Formation Musicale

**Durée : 30 minutes hebdomadaires**

Niveau de Formation Musicale	CI-A1 et CI-A2
Niveau de Formation Instrumentale	Débutant et CI-A1

### PRATIQUES COLLECTIVES DE CYCLE I

**Durée : 45 minutes hebdomadaires**

Niveau de Formation Musicale	CI-A3
Niveau de Formation Instrumentale	CI-A2

### ENSEMBLE OU ORCHESTRE

**Durée : 45 minutes à 1 heure hebdomadaire ou sessions organisées**

Niveau de Formation Musicale	CI-A4 et CII-A1
Niveau de Formation Instrumentale	CI-A3 et CI-A4

# FORMATION MUSICALE

La fréquence des cours est hebdomadaire et ils sont tous collectifs.

Les élèves prennent conscience des perceptions auditives et de leurs organisations. Le travail est davantage orienté vers l'audition intérieure, la mémorisation, l'explication des perceptions (comprendre, nommer, figurer, noter...), les différentes esthétiques musicales grâce à une diversité des écoutes et des pratiques, l'improvisation et l'invention.

À la **fin du 1<sup>er</sup> Cycle**, les évaluations sont organisées en 2 temps avec une **épreuve écrite** (généralement après les vacances de printemps) et une **épreuve orale** (souvent fin mai, début juin : il n'y a pas de cours de Formation Musicale dans l'établissement pendant cette semaine-là, les professeurs sont jury d'examen).

# FORMATION INSTRUMENTALE

Après l'année de débutant, la durée hebdomadaire d'apprentissage individuel s'allonge, en pédagogie de groupe les élèves évoluent par deux, et les enfants commenceront à se produire davantage en public. Il en sera ainsi pendant toute la durée du Cycle I.

À la **fin du Cycle I**, les évaluations sont organisées pour chaque instrument par les professeurs (sur proposition du professeur à une date choisie par lui ; entre les vacances de printemps et le 15 juin de chaque année). Un jury constate les acquisitions des élèves. À l'issue de l'évaluation, un temps d'échange entre les élèves et le jury est prévu.

## **Jury Cycle I - Constitué des professeurs de l'établissement**

*Par famille instrumentale ou par département, associé d'un professeur de Formation Musicale*

## **MODALITÉS D'ÉVALUATIONS**

L'évaluation est continue pendant toute la durée du cycle (formalisée par la tenue d'un dossier de l'élève).

Une évaluation terminale valide les acquisitions de fin de cycle avec prise en compte du dossier de l'élève.

### **Programme**

- Une œuvre imposée.
- Une œuvre au choix de l'élève extraite du répertoire travaillé.
- Une pièce d'autonomie ou un déchiffrage.

**Note** : le département traditionnel ayant un cursus différent, les modalités d'évaluation lui sont propres et ne correspondent pas à celles présentées.

## **DÉROGATIONS**

*sur avis du professeur et du Conseil Pédagogique*

- Un élève débutant âgé de **10 ans** ou plus **intègre directement le Cycle I**.

## **ÉCOUTE - DÉROGATION**

L'**écoute** est mise en place de manière **exceptionnelle** pour un élève de 4<sup>ème</sup> année de Cycle qui :

- N'a pas le niveau pour jouer le programme.
- Ne se sent pas prêt : par exemple, manque de temps pour travailler.
- Parce qu'il pratique 2 instruments et est évalué dans les deux disciplines la même année.

### **Objectifs de l'écoute**

- Encourager l'élève à poursuivre sa formation complète et à passer son évaluation l'année suivante.
- Permettre un dialogue avec le membre du jury et voir avec lui les points à améliorer.

**L'écoute n'est pas à généraliser, l'enseignant doit convaincre les élèves de présenter le programme complet.**

## **DISPENSE - DÉROGATION**

**La dispense d'évaluation est obtenue sur demande du professeur et après avis du Conseil Pédagogique : elle doit rester exceptionnelle.**

**La demande doit être faite au plus tard en janvier de l'année scolaire en cours pour être examinée au Conseil Pédagogique suivant.**

## **ABSENCE NON MOTIVÉE À L'ÉVALUATION**

L'élève a obligation de se représenter l'année suivante. L'absence est sanctionnée par un avertissement.



## LE BREVET de CYCLE I

Lorsque l'élève a obtenu ses Unités de Valeur (UV) de fin de Cycle I en instrument et en formation musicale, le BREVET de CYCLE I lui est décerné.

Une appréciation sera portée sur l'assiduité de l'élève en pratique collective, son expérience d'ensemble et sur sa présence à des concerts en tant que spectateur.

## ORIENTATIONS

- Poursuite en Cycle II en Formation Globale (parcours diplômant).
- Le parcours personnalisé, accessible avec le Brevet de Cycle I (parcours loisir).
- Ateliers et Parcours Personnalisés accessibles pour les élèves ayant leur Certificat de Fin de Cycle I de Formation Musicale.

# LE CYCLE II

## Pratique collective

*pendant toute la durée du Cycle*

## Formation musicale

*durée conseillée 4 ans*

*La durée du Cycle peut être allongée ou raccourcie d'une année selon la progression de l'élève.*

## Formation instrumentale

*durée 4 ans*

*La durée du Cycle peut être raccourcie d'une année selon la progression de l'élève.*

*Toutefois, l'élève doit se présenter à l'évaluation à partir de la 4<sup>ème</sup> Année.*

*L'évaluation de l'élève est continue à l'intérieur du cycle. Elle est réalisée par les différents professeurs de l'élève. À la fin du cycle, une évaluation est organisée dans chaque discipline avec un jury invité. Il évalue l'élève en situation.*

## OBJECTIFS DU CYCLE

- Développer son potentiel artistique et musical personnel,
- Acquérir une bonne ouverture culturelle,
- S'approprier un langage musical et maîtriser les bases d'une pratique autonome,
- Être capable de tenir sa place dans une pratique collective.

## CONTENUS

*Les contenus pédagogiques figurent dans les cursus*

- Travaux d'écoute et acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus,
- Pratiques collectives,
- Pratiques individuelles (cours instrumentaux).

## ORGANISATION DES COURS

- **Pratique Collective.** Durée du cours : 1 heure 30 à 2 heures par semaine.
- **Formation musicale générale :** organisation en modules, sous forme de cours collectifs d'une heure pendant 1 semestre (chacun représente une quinzaine d'heures). Certains modules sont obligatoires, d'autres optionnels. Chaque année, les élèves choisissent **2 modules minimum**.  
Durée du cours : 1 heure hebdomadaire.
- **Formation Instrumentale.** Durée du cours : **40 minutes hebdomadaires** à caractère individuel (y compris dans le cadre d'une pédagogie de groupe),
- Participation obligatoire aux prestations publiques et à leurs répétitions.

## ÉVALUATION

L'évaluation est continue pendant toute la durée du cycle.

Une évaluation terminale valide les acquisitions de fin de cycle.

Pour tous les élèves des classes instrumentales de 2<sup>ème</sup> cycle : si le constat du **nombre d'absences** en cours de pratique collective ou de formation musicale **révèle une participation insuffisante**, l'élève concerné se verra proposer une réorientation vers un autre parcours.

**Épreuve publique** sous forme de concert.

## PRATIQUE COLLECTIVE

Les élèves poursuivent en orchestre et/ou en ensemble.

En complément de leur culture musicale générale, une chorale spécialement adaptée à l'âge des élèves peut être également suivie. Elle leur permet d'évoluer encore plus dans le répertoire.

À la fin du Cycle, un bilan commenté sur le suivi et l'expérience de l'élève est établi par le **Conseil Pédagogique**.

En deuxième cycle, la pratique collective s'adresse principalement aux élèves de fin de Cycle II, ainsi qu'aux élèves inscrits en parcours personnalisé.

ENSEMBLE OU ORCHESTRE	
Durée : 1 heure à 1 heure 45 hebdomadaires ou sessions organisées	
Niveau de Formation Musicale	CII-A2 et +
Niveau de Formation Instrumentale	CII-A1 et +

## FORMATION MUSICALE

**Le deuxième cycle** est un cycle d'approfondissement des connaissances et s'inscrit dans la continuité du premier cycle, conduisant l'élève vers l'autonomie. Visant l'appropriation du langage musical et la maîtrise du codage, le 2<sup>ème</sup> cycle est davantage tourné vers l'analyse et la culture musicale avec une ouverture à différentes esthétiques qui doit renforcer les bases d'une pratique autonome.

**Ce deuxième cycle de Formation Musicale** est dispensé sous forme de modules spécialisés.

Ce mode d'enseignement prend en compte la disponibilité et les rythmes d'apprentissage de chacun. Il permet aux élèves de progresser ou de se mettre à niveau rapidement dans une discipline spécifique.

Les modules sont répertoriés en 4 catégories comprenant chacune différents niveaux ou spécialités :

- Lecture et Rythme [LR]
- Voix [V]
- Écoute [E]
- Langage musical [LM]

### Détail des modules, contenus et conditions d'accès

	Code	Contenu	Conditions	
Lecture et Rythme	1 LR-a	Automatismes	Cycle I obtenu	
	2 LR-b	Pratique Rythmique	Cycle I obtenu	Optionnel
	3 LR-c	Rythmes et notes : la partition	LR-a validé	
	4 LR-d	<b>Clés et nouveaux rythmes</b>	LR-c validé	
	5 LR-e	<b>Lecture dans répertoire</b>	LR-d validé	
Voix	6 V-a	Vocalise et déchiffrage	Cycle I obtenu	
	7 V-b	Atelier vocal autour du répertoire	V-a validé	
	8 V-c	Pratique en chorale		Optionnel
	9 V-d	<b>Expression et interprétation</b>	V-b validé	
Écoute	10 E-a	Travail de l'oreille	Cycle I obtenu	
	11 E-b	Mélodie et analyse	E-a validé	
	12 E-c	<b>Technique d'écoute</b>	E-b validé	
Langage Musical	13 LM-a	Notions théoriques	Cycle I obtenu	
	14 LM-b	<b>Analyse</b>	LM-a validé	
	15 LM-c	<b>Culture</b>	LM-a validé	Optionnel
	16 LM-d	<b>Esthétiques musicales</b>	LM-c validé	
	17 LM-ao	Techniques de création sur ordinateur	Cycle I obtenu	Optionnel

**Les modules apparaissant en gras** correspondent à la seconde partie du Cycle.  
Des modules optionnels seront progressivement créés (esthétique jazz, histoire de la musique...)

### **MODALITÉS D'ÉVALUATIONS**

Les modules, selon leur nature, sont validés après évaluation sous forme de contrôle continu ou d'examen en fin de session, ou selon l'assiduité de l'élève.

Une fois validés, les modules sont capitalisés pendant toute la durée du cycle.

### **DÉROGATION**

L'élève peut choisir de suspendre pendant une année sa Formation Musicale.

Il doit pour cela en faire la demande auprès de son professeur d'instrument : cette dernière est soumise à l'avis du Conseil Pédagogique qui transmet au Directeur de l'Établissement.

Deux orientations possibles :

- Poursuite du parcours diplômant avec temps instrumental adapté en fonction de l'année dans le cursus.
- Poursuite en parcours personnalisé.

Lorsque l'élève a validé 10 modules (dont au maximum 2 optionnels), **une attestation de fin Cycle II en Formation Musicale** lui est décernée. Celle-ci compte comme **unité de valeur (UV)** pour le **Certificat d'Études Musicales « C.E.M. » en Cycle III**.

# FORMATION INSTRUMENTALE

À la **fin du Cycle II**, les évaluations sont organisées pour chaque instrument par les professeurs et la Direction. Un jury constate les acquisitions des élèves. À l'issue de l'évaluation, un temps d'échange entre les élèves et le jury est prévu.

## **Jury Cycle II - Constitué d'une personnalité extérieure titulaire du DE ou équivalent**

*Les professeurs de la discipline évaluée sont conviés.*

### **MODALITÉS D'ÉVALUATIONS**

**Épreuve publique** sous forme de concert : **durée 10 à 15 minutes** devant comprendre **une/ou** des œuvres de musique de chambre.

#### **PROGRAMME**

- Un programme faisant appel à des esthétiques variées.
- Une pièce travaillée en autonomie ou un déchiffrage.

**Le concert** se déroule à la fin du cycle, au moment où les élèves sont le plus disponibles pour le préparer dans les meilleures conditions.

**Rappel** : la délivrance du Brevet se fait dans le cadre d'une évaluation globale qui accorde une large place à l'évaluation continue.

### **ABSENCE NON MOTIVÉE À L'ÉVALUATION**

L'élève a obligation de se représenter l'année suivante. L'absence est sanctionnée par un avertissement.

### **ÉCOUTE - DÉROGATION**

L'**écoute** est mise en place de manière **exceptionnelle** pour un élève de 4<sup>ème</sup> année qui :

- Ne se sent pas prêt : par exemple, manque de temps pour travailler.
- Parce qu'il pratique 2 instruments et est évalué dans les deux disciplines la même année.

### **OBJECTIFS DE L'ÉCOUTE**

- Encourager l'élève à continuer en formation complète et à passer son évaluation l'année suivante.
- Permettre un dialogue avec le membre du jury et de voir avec lui les points à améliorer.

**L'écoute n'est pas à généraliser, l'enseignant doit convaincre les élèves de présenter le programme complet.**

### **DISPENSE - DÉROGATION**

La dispense d'évaluation est obtenue sur demande du professeur et après avis du Conseil Pédagogique : elle doit rester **exceptionnelle**.

La demande doit être faite **au plus tard en janvier de l'année scolaire en cours** pour être examinée au Conseil Pédagogique suivant.

## **LE BREVET D'ÉTUDES MUSICALES**

Lorsque l'élève a obtenu ses Unités de Valeur (UV) de fin de Cycle II en instrument **et** en formation musicale, le **BREVET D'ÉTUDES MUSICALES** lui est décerné.

Une appréciation sera portée sur le cursus complet de l'élève en pratique collective et ses expériences d'ensemble ainsi qu'en tant que spectateur.

# **ORIENTATIONS**

- Poursuivre ses études musicales tendant vers le 3<sup>ème</sup> Cycle de Formation à la Pratique Amateur (C.F.P.A.) pour obtenir le Certificat d'Études Musicales (C.E.M.), dans notre établissement.

- Poursuivre ses études musicales en Parcours Loisir, dans notre établissement.

- Poursuivre ses études musicales tendant vers le 3<sup>ème</sup> Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (C.E.P.I.) pour obtenir le Diplôme National Supérieur Professionnel Musique (D.N.S.P.M.).

*Cet enseignement est dispensé, en vue de l'obtention du diplôme, dans les Conservatoires de Musique, classés Conservatoires à Rayonnement Régional (RENNES et BREST) ou Conservatoires à Rayonnement Départemental (SAINT-BRIEUC, VANNES et LORIENT).*

# LE CYCLE III

## CYCLE de FORMATION à la PRATIQUE AMATEUR

Accès à une pratique musicale autonome, choix d'une activité musicale en amateur, ou poursuite des études vers un métier de la musique.

*durée 3 ans*

***La durée du Cycle peut être raccourcie d'une année selon la progression de l'élève***

### **Une discipline dominante**

*durée 2 heures en pédagogie de groupe ou 1 heure en individuel*

### **Musique d'Ensemble**

*Pratique collective **dirigée** de niveau 3 : durée 1h30 à 2h00 pendant toute la durée du Cycle*

*Pratique collective **semi-dirigée** telle que la Musique de Chambre : durée 1h30 à 2h00 pendant 1 an.*

## OBJECTIFS DU CYCLE

**Les objectifs de ce cycle constituent un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire :**

- Acquérir des connaissances structurées.
- Interpréter une œuvre vocale ou instrumentale avec maîtrise.
- Évaluer sa propre interprétation.
- Définition d'un projet personnel.
- Prendre des responsabilités au sein de la pratique amateur de son choix.
- Accéder à une pratique musicale autonome.
- Posséder une culture ouverte à l'ensemble des courants musicaux passés et contemporains.

## CONTENUS

*Les contenus pédagogiques figurent dans les cursus*

- **Contenus du cursus élaborés suivant les compétences nécessaires pour l'exercice des pratiques amateurs,**
- **Pratiques en référence au projet, réalisations transversales, relations avec la pratique amateur,**
- Écoute, histoire, analyse et esthétique.

## ORGANISATION

La formation des musiciens est globale. Elle comprend **3 unités de valeur (UV) :**

- Une discipline dominante
- Deux disciplines complémentaires (dont l'UV de FM obtenue en Cycle II et une pratique collective).

**Durée : 3 ans**

## ÉVALUATION

- Évaluation continue, dossier de l'élève,
- Évaluation certificative, pouvant être réalisée sous la forme de prestation publique (programme libre établi en concertation entre l'élève et le professeur, pouvant comporter une création personnelle).
- Cycle conclu par le **CERTIFICAT D'ÉTUDES MUSICALES (C.E.M.).**

## ÉCOUTES

Tous les élèves inscrits en C.E.M. sont écoutés chaque année sur un programme libre n'excédant pas 5 minutes.

## MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Épreuve publique sous forme de concert : **durée 15 à 20 minutes**

- Les jurys sont composés du **Directeur** de l'école de Musique, **d'1 musicien extérieur à l'école**, spécialiste et certifié de la **discipline dominante** dans laquelle se présente l'élève **ainsi que d'un professeur de l'Établissement ou d'une personnalité du monde musical**.

- Pour les disciplines complémentaires, un jury interne à l'établissement, composé du **Directeur** et de son **Conseil Pédagogique**, évalue l'élève en situation de concert.

À l'issue de l'évaluation, le jury délibère et valide l'unité de valeur.

- Le ou les professeurs assistent aux épreuves et participent à titre consultatif.

- Le jury a connaissance du dossier d'évaluation continue de l'élève.

### À noter

Les différentes unités de valeur nécessaires à la validation du C.E.M. peuvent être obtenues à des moments différents du cursus de l'élève en **Cycle 3**.

## LE CERTIFICAT D'ÉTUDES MUSICALES

Lorsque l'élève a obtenu ses 3 unités de valeur obligatoires, le C.E.M. lui est décerné, diplôme de musicien amateur.

UV de Pratiques Collectives

UV de Formation Musicale

UV Instrumental



# CURSUS DE L'ENSEIGNEMENT INITIAL - MODALITÉS

## JARDIN MUSICAL

Admission	Durée	Organisation hebdomadaire
À partir de 4 ans. Libre en septembre en fonction des places disponibles	1 an	45 minutes

## ÉVEIL MUSIQUE ET DANSE

Admission	Durée	Organisation hebdomadaire
À partir de 5 ans. Libre en septembre en fonction des places disponibles	1 an	1 <sup>ère</sup> année 1 heure

## ÉVEIL MUSICAL

Admission	Durée	Organisation hebdomadaire
À partir de 5 ans. Libre en septembre en fonction des places disponibles	1 à 2 ans	1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> année 45 minutes

## DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE

Admission	Durée	Organisation hebdomadaire
À partir de 6 ans. Libre en septembre en fonction des places disponibles	1 an	1 heure

## LA FORMATION GLOBALE DÉBUTANT

Admission	Durée	Organisation hebdomadaire
Libre en septembre sur motivation en fonction des places disponibles.	1 an	Formation Musicale et Chorale 1 <sup>ère</sup> année du Cycle I
Sur dérogation spéciale		J'AI CHOISI MON INSTRUMENT * Formation Instrumentale 20 minutes individuelles

Évaluation Instrumentale : Avis des professeurs - Admission en Cycle I

## LA FORMATION GLOBALE LE CYCLE I

Admission	Durée	Organisation hebdomadaire			
Juin pour les élèves de l'école. Septembre pour les nouveaux élèves et classement après observation.	3 à 5 ans	1 <sup>ère</sup> année	F.M. et Chorale	CI-1A	50 minutes + 30 minutes
			Formation Instrumentale		*20 à 30 minutes
		2 <sup>ème</sup> année	F.M. et Chorale	CI-2A	50 minutes + 30 minutes
			Formation Instrumentale		30 minutes
		3 <sup>ème</sup> année	F. M. et Pratique collective	CI-3A	1 heure + 45 minutes
			Formation Instrumentale		30 minutes
		4 <sup>ème</sup> année	Pratique collective	CI-4A	1 heure
			F. M. 10 élèves par classe maximum		1 heure
			Formation Instrumentale		30 minutes
		ÉVALUATION FORMATION INSTRUMENTALE		Examen de Fin de Cycle I Admission en Cycle II Instrumental	
ÉVALUATION FORMATION MUSICALE		Examen de Fin de Cycle I Admission en Cycle II de Formation Musicale			

**BREVET de CYCLE I**

Réussite aux examens de Fin de Cycle I  
Formation Musicale et Formation Instrumentale

**ORIENTATION**

Poursuite de la Formation Complète  
Accès possible aux autres parcours

LA FORMATION GLOBALE - CYCLE II					
Admission	Durée	Organisation hebdomadaire			
Juin pour les élèves de l'école. Septembre pour les nouveaux élèves et sur titre.	3 à 4 ans	5 <sup>ème</sup> année	Pratique collective	CII-1A	1 à 2 heures
			F. M.		1 à 2 heures
			Formation Instrumentale		40 min
		6 <sup>ème</sup> année	Pratique collective	CII-2A	1 à 2 heures
			F. M.		1 à 2 heures
			Formation Instrumentale		40 min
		7 <sup>ème</sup> année	Pratique collective	CII-3A	1h30 à 3 heures
			F. M.		1 à 2 heures
			Formation Instrumentale		40 min
		8 <sup>ème</sup> année	Pratique collective	CII-4A	1h30 à 3 heures
F. M.	1 à 2 heures				
Formation Instrumentale	40 min				
ÉVALUATION FORMATION INSTRUMENTALE		Examen de Fin de Cycle II Admission en Cycle III			
ÉVALUATION FORMATION MUSICALE		Examen de Fin de Cycle II			
<b>BREVET D'ÉTUDES MUSICALES</b>		Réussite aux examens de Fin de Cycle II <i>Formation Musicale et Formation Instrumentale</i>			
<b>ORIENTATION</b>		Poursuite de la Formation Complète Admission en C.E.M. Poursuite vers d'autres parcours			

LA FORMATION GLOBALE - CYCLE III					
Juin pour les élèves de l'école. Septembre pour les nouveaux élèves et sur titre.	2 à 3 ans maximum	10 <sup>ème</sup> année	Pratique collective	CIII-1A	2 à 3 heures
			Formation Instrumentale		1 heure
		11 <sup>ème</sup> année	Pratique collective	CIII-2A	2 à 3 heures
			Formation Instrumentale		1 heure
		ÉVALUATION FORMATION INSTRUMENTALE		Examen de Fin de Cycle III	
<b>CERTIFICAT D'ÉTUDES MUSICALES</b>		Réussite aux examens terminaux <i>U.V. de Formation Musicale U.V. de Formation Instrumentale U.V. de Pratiques Collectives</i>			
<b>ORIENTATION</b>		C.E.P.I. ou D.E.M. (à partir du B.E.M.)			

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

### PRESTATIONS PUBLIQUES ET EXAMENS

Les élèves s'engagent à participer aux examens et aux prestations publiques de l'école de musique de la Flume.

### ACCOMPAGNEMENT

Un enseignant accompagnateur gère, en accord avec la Direction, les auditions « Heures Avec... », ainsi que les répétitions des évaluations.

# ACCÉLÉRÉ

*durée 2 ans maximum*

**à partir de 15 ans**

Dispositif pédagogique adapté, dans le cas d'un début d'études musicales au moment de l'adolescence ou plus tard à l'âge adulte.

## PRÉSENTATION

**Il permet aux adolescents et aux adultes de rejoindre et d'intégrer un cursus général.**

Ainsi, sur la base d'un niveau et de compétences, ils pourront faire le choix d'un parcours diplômant ou non diplômant.

La conception des objectifs, des démarches, de la durée du cycle et des modalités de l'évaluation continue sont spécifiques à ce parcours.

## OBJECTIFS DE FORMATION MUSICALE

- Acquérir les compétences de fin de cycle I en Formation Musicale en 2 ans.

***L'inscription vaut contrat d'objectifs établi entre l'école de musique et l'élève candidat au parcours accéléré.***

## DURÉE

Le parcours s'étalera **sur deux années scolaires et pourra être prolongé d'une année** si les objectifs de Formation Musicale ne sont pas complètement atteints.

## PROCÉDURE

**Dans tous les cas, l'admission en parcours accéléré est prononcée par le directeur après consultation des professeurs concernés à l'issue de la rentrée des professeurs (*en septembre*).**

**L'accès au parcours accéléré est envisageable à partir des motivations de l'élève et sur la base d'un projet personnel (questionnaire).**

## TARIFICATION

Le tarif appliqué au parcours accéléré est identique à celui du cursus labellisé.

## CONTENU - ORGANISATION

*Les contenus pédagogiques figurent dans les cursus*

- **Pratique collective** : Vocale, puis instrumentale en fonction des prérequis des élèves.
- **Formation instrumentale ou vocale** : 30 minutes hebdomadaires
- **Formation Musicale** : 1 heure hebdomadaire.

# MUSIQUES ACTUELLES

## PRÉSENTATION

À partir de 7 ans pour les élèves de Guitare Basse et Batterie.

À partir de 11-12 ans pour les élèves de Guitare Électrique et Folk.

À partir de 12 ans pour les élèves de Chant.

Formation centrée sur les pratiques collectives et l'apprentissage de notions spécifiques à ces esthétiques.

## OBJECTIFS CYCLE I

- Développer la curiosité musicale, le goût pour l'interprétation et pour l'invention dans les esthétiques identifiées ;
- Acquérir de solides bases musicales et l'amorce de savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs,
- Accéder directement au langage et codage propre à son instrument permettant invention, création et improvisation.
- Acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.

## OBJECTIFS CYCLE II

- Développer une aisance artistique et scénique ;
- Acquérir une bonne ouverture culturelle ;
- S'approprier un langage musical et maîtriser les bases d'une pratique autonome ;
- Être capable de tenir sa place dans une pratique collective.

## OBJECTIFS CYCLE III

- Acquérir des connaissances structurées ;
- Interpréter une œuvre vocale ou instrumentale avec maîtrise ;
- Évaluer sa propre interprétation ;
- Définition d'un projet personnel ;
- Prendre des responsabilités au sein de la pratique amateur de son choix ;
- Accéder à une pratique musicale autonome ;
- Posséder une culture ouverte à l'ensemble des courants musicaux passés et contemporains.

## ORGANISATION DES COURS

### **Moyens dédiés :**

- Salle spécifique conçue pour la pratique des musiques actuelles en groupe ;
- Salle de batterie / percussion ;
- Salle de répétition d'orchestre.

Les 3 salles seront en utilisation partagée et simultanée autant de fois que possible. Une journée d'utilisation hebdomadaire est réservée d'office chaque année.

### **Formation instrumentale ou vocale :**

Durée du cours débutant (7 ans) : 20 minutes hebdomadaires ;

Durée du cours en Cycle I : 30 minutes hebdomadaires ;

Durée du cours en Cycle II : 40 minutes hebdomadaires ;

Durée du cours en Cycle III : 1 heure hebdomadaire.

**Atelier Musiques Actuelles** : 1 heure 30 minutes ;

**Pratique Collective par sessions** : 4 semaines décloisonnées dans l'année.

## ÉVALUATIONS

### **CYCLE I**

- Évaluation continue annuelle par l'équipe pédagogique du dispositif pour les différentes disciplines instrumentales ;
- Évaluation continue en situation scénique ;
- Pas d'Examen de fin de Cycle pour le passage en Cycle II.

### **CYCLE II**

- Évaluation continue en Modules de Formation Musicale ;
- Évaluation continue en situation scénique ;
- Examen terminal en situation scénique avec Jury invité pour validation des acquis instrumentaux.
- Identification des perspectives d'orientation :
  - poursuite du parcours diplômant vers les Cycle III (mêmes bases que la Formation Globale) ;
  - poursuite en parcours loisir.

### **CYCLE III**

- Évaluation continue, dossier de l'élève,
- Évaluation certificative, pouvant être réalisée sous la forme de prestation publique (programme libre établi en concertation entre l'élève et le professeur, pouvant comporter une création personnelle).
- Cycle conclu par le CERTIFICAT D'ÉTUDES MUSICALES (C.E.M.).

## PROCÉDURE

L'admission ou le maintien de l'élève en Musiques Actuelles est prononcé par le directeur après consultation de l'équipe pédagogique du dispositif à l'issue de la rentrée des professeurs (*en septembre*).

L'accès au parcours Musiques Actuelles est envisageable à partir des motivations de l'élève et sur la base d'un projet personnel.

## TARIFICATION

Le tarif appliqué au parcours Musiques Actuelles est identique à celui du cursus labellisé.

# PARCOURS LOISIR

Répondant à l'envie de débiter ou de se perfectionner individuellement ou en groupe, ces parcours proposent différentes formules

## PERSONNALISÉ

de 10 à 15 ans

Le parcours personnalisé est un cursus particulier permettant une **initiation** ou un **perfectionnement** dans certaines disciplines.

**Alternative au cursus labellisé** (diplômant), le Parcours Personnalisé est proposé à ceux qui, face à des contraintes d'emploi du temps, ne peuvent pas assister à l'intégralité des disciplines que comporte le cursus labellisé (et/ou qui ne disposent pas du temps nécessaire pour fournir le travail personnel inhérent à ce cursus), mais qui conservent **une grande motivation** pour une pratique d'exigence.

C'est aussi un parcours adapté permettant **aux débutants de 10 à 15 ans** de **s'initier** à l'apprentissage d'un instrument.

**En fonction du projet de l'élève**, l'**orientation** se fera chaque année vers les différents parcours proposés dans l'établissement.

### OBJECTIFS

- Compléter l'ouverture culturelle et valider l'appropriation du langage musical.
- Entretenir les compétences préalablement acquises à travers la participation active à une série de projets de réalisation, en vue de conserver les bases d'une autonomie encore toute relative.

**L'inscription vaut contrat d'objectifs établi entre l'école de musique et l'élève candidat au parcours personnalisé.**

### PROCÉDURE

Dans tous les cas, l'admission en parcours personnalisé est prononcée par le directeur après consultation des professeurs concernés à l'issue de la rentrée des professeurs (*en septembre*).

L'accès au parcours personnalisé est envisageable à partir de l'acquisition du Brevet de Cycle I.

### CONDITIONS D'ACCÈS - NIVEAU REQUIS - CONTENU - ORGANISATION

#### PP 1

Pour les **élèves débutants** et les élèves qui ont commencé le Cycle I et interrompent la Formation Musicale sans avoir obtenu la fin de Cycle I.

#### CONTENU - ORGANISATION

- **Pratique collective** : Chorale ou autre
- **Formation instrumentale** ou **vocale** : 20 minutes hebdomadaires

#### PP 2

*Poursuite de la formation après acquisition du Brevet de Cycle I.*

#### CONTENU - ORGANISATION

**En fonction du niveau de l'élève**, le parcours personnalisé comprend au minimum :

- **Pratique collective** : à partir d'1 heure hebdomadaire
- **Formation instrumentale** ou **vocale** : 30 minutes hebdomadaires
- Participation effective et assidue aux manifestations publiques inhérentes à ces activités comme à toute manifestation organisée par l'école de musique.

### SUIVI

Les élèves font l'objet d'une évaluation continue pratiquée tout au long du parcours permettant de vérifier que les objectifs sont atteints. Ils ne sont pas soumis à un examen terminal.

### MODIFICATION D'ORIENTATION

Les élèves qui souhaiteraient réintégrer le cursus labellisé seront évalués dans les mêmes modalités que celles prévues en cursus diplômant.

### TARIFICATION

Le tarif appliqué au parcours personnalisé est identique à celui du cursus labellisé.

# SOUTIEN À LA PRATIQUE AMATEUR

plus de 15 ans et adultes

Soutien ou perfectionnement instrumental ou vocal :

### MODALITÉS

**Durée** : en fonction des motivations de chacun

**Soutien ou perfectionnement Instrumental ou Vocal** : sur la base tarifaire de 15 minutes ou 30 minutes hebdomadaires

**Option obligatoire au choix** :

- Ensemble vocal
- Pratique collective dirigée
- Toute activité validée conjointement par le directeur et le professeur de la discipline dominante

### SUIVI

Bilan par l'enseignant, transmis au **Conseil Pédagogique** pour avis.

Pour les élèves mineurs, un bilan écrit sera réalisé chaque année par l'enseignant et transmis au **Conseil Pédagogique** pour avis et suites à donner.

# SOUTIEN À LA PRATIQUE AMATEUR DE GROUPE

*Tutorat collectif pour groupe constitué*

**Durée** : en fonction des motivations de chacun et de la nature du projet

**Soutien** : en fonction de la nature du projet

Dans l'esprit d'accueil de groupes de pratiques amateurs, c'est un soutien à une pratique instrumentale ou vocale collective. En lien avec les **Pratiques Collectives** de l'école de musique de la Flume, ce soutien s'inscrit dans la démarche d'action culturelle du Territoire (programmation et diffusion).

En fonction de la nature du projet, un nombre d'heures sera attribué au suivi de celui-ci par un **enseignant tuteur**.

### SUIVI

Un bilan sera réalisé par le **tuteur**, et transmis au **Conseil Pédagogique** pour avis et suites à donner.

# ACCÉSSIBILITÉ et HANDICAP

## PRÉSENTATION

Accueillir les personnes en situation de handicap dans un parcours pédagogique adapté et personnalisé au sein des activités corporelles, vocales, instrumentales et d'écoute proposées par l'établissement.

Dispositif permettant d'accueillir les demandes d'expression ou d'apprentissage musical de personnes avec un handicap dans le cadre de cours individuels et/ou de pratiques collectives ordinaires ou adaptés.

## MODALITÉS

**Orientation des publics vers le référent Musique et Handicap de l'Établissement.**

Définition du protocole d'intervention.

**Durée** : en fonction des attentes de chacun.

## CONTENU

Les séances sont organisées en fonction du/des protocole/s mis en place.

Les apprentissages ainsi que les supports et les moyens sont définis en fonction des attentes et des besoins.

## SUIVI

Tout au long du parcours, l'élève est évalué en continu par son professeur et le référent du dispositif.

## TARIFICATION

En adéquation avec le parcours choisi et les séquences mises en place.

# MUSIQUE TRADITIONNELLE

## NIVEAU REQUIS : BREVET de CYCLE I

*Enseignement basé sur l'oralité et échange musical, permettant de placer l'apprentissage de la musique traditionnelle dans son contexte*

Pour les instruments suivants :

**Accordéon diatonique - Bombarde - Biniou-kozh - Whistles**

## MODALITÉS

**Durée** : en fonction des motivations de chacun.

**Formation Instrumentale** : 20 minutes hebdomadaires.

**Pratique Collective** : en complément et en fonction de la progression de l'élève et des projets proposés.

## DÉROGATION

**Accueil des adultes** en fonction des motivations et des places disponibles.

## CONTENU

Les cours pourront être organisés avec deux ou trois élèves pratiquant le même instrument. Le temps du cours est ainsi doublé ou triplé en fonction du nombre d'élèves. Si les élèves progressent à la même vitesse, ils gardent ce fonctionnement toute l'année. Si, en cours d'année, la progression des élèves est différente, alors les cours sont décloisonnés dans le même créneau horaire.

Simultanément, ils s'inséreront dans des ensembles de musiques traditionnelles.

La musique traditionnelle est basée sur l'apprentissage oral et collectif.

Tenant compte de ces 2 critères, un parcours est proposé à chaque élève en fonction de ses aptitudes et de ses motivations.



L'objectif majeur du parcours est de rendre l'élève, musicien, puis musicien autonome au sein du groupe (il propose, il mène, il chante, il danse...).

### SUIVI

Tout au long du parcours, l'élève est évalué en continu par son professeur. Pour les élèves mineurs, un bilan est établi par le professeur puis transmis au **Conseil Pédagogique** pour avis. Celui-ci tient compte essentiellement de l'assiduité de l'élève en **Pratique Collective**.

# PRATIQUE COLLECTIVE EXCLUSIVEMENT

Afin qu'un grand nombre d'élèves poursuive une pratique artistique au-delà des enseignements de l'école de musique, tout **chanteur** ou **musicien** peut s'inscrire dans la Pratique Collective de son choix.

### NIVEAU MINIMUM : BREVET de CYCLE I

**Accès aux pratiques vocales : sans condition de niveau**

### MODALITÉS

Accueil en fonction du niveau requis, **des places disponibles**, de l'équilibre de chaque pupitre et des motivations quant aux participations actives des différents concerts programmés.

### PROCÉDURE

**Dans tous les cas, l'admission en pratiques collectives est prononcée par le directeur après consultation des professeurs concernés à l'issue de la rentrée des professeurs (en septembre).**

# LES PARCOURS PÉDAGOGIQUES

L'école de Musique de la Flume propose différents parcours Pédagogiques, en fonction de l'âge et du niveau des élèves.

Études et diplômes délivrés par l'école de musique

## PARCOURS SENSIBILISATION

JARDIN MUSICAL  
à partir de 4 ans

ÉVEIL MUSICAL

ÉVEIL MUSIQUE et DANSE  
à partir de 5 ans

DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE  
à partir de 6 ans

## PARCOURS DIPLÔMANT

GLOBAL

MUSIQUES ACTUELLES

à partir de 7 ans

ACCÉLÉRÉ

à partir de 15 ans

CYCLE I

Brevet de Cycle I

CYCLE II

Brevet d'Études Musicales

CYCLE III

Certificat d'Études Musicales

## PARCOURS LOISIR

PRATIQUE COLLECTIVE EXCLUSIVEMENT

à partir de 7 ans

PERSONNALISÉ - PP1

à partir de 10 ans

ACCÉSSIBILITÉ et  
HANDICAP

PERSONNALISÉ - PP2

MUSIQUE  
TRADITIONNELLE

SOUTIEN À LA PRATIQUE AMATEUR

à partir de 15 ans

SOUTIEN À LA PRATIQUE AMATEUR DE GROUPE

à partir de 15 ans

Des passerelles sont possibles entre les différents parcours en fonction du projet de l'élève et de son niveau, tout au long de sa scolarité

# LA PRATIQUE CULTURELLE

## *Extrait du Projet Pédagogique et Artistique*

L'école de Musique de la Flume, **Conservatoire à Rayonnement Intercommunal**, a développé l'action culturelle en tant qu'activité spécifique au même titre que l'enseignement.

Elle porte, en direct ou en collaboration avec d'autres établissements et partenaires, différentes manifestations :

- le festival « Les Vent Dominants » mêlant artistes professionnels et amateurs,
- le festival « Les Oreilles en l'Air », mêlant professionnels et scolaires,
- concerts
- contes musicaux
- programmation musicale

Soit, chaque année, près de 100 manifestations publiques mettant en scène des élèves de l'école de musique de la Flume.

L'enseignement et l'action culturelle poursuivent, avec des moyens et sous des formes différentes, les mêmes objectifs :

- l'ouverture,
- la curiosité,
- la créativité,
- la relation à l'autre...

Les projets d'action culturelle conduits au sein de l'école de musique de la Flume et auxquels sont associés les élèves leur permettent de développer par ailleurs des compétences spécifiques qui font partie intégrante de leur apprentissage :

- acquérir l'expérience de jouer en public (gérer et apprivoiser son trac, s'adapter à des situations de jeu différentes : seul, en groupe, dans diverses circonstances...);
- interagir avec le public : transmettre le plaisir de jouer et de se produire.

L'école de musique de la Flume a le souci d'impliquer ses élèves, dès le cycle I et tout au long de leur cursus, dans de nombreux projets, et ce de deux façons :

- comme « acteur » (« **école de la scène** »), en participant :
  - o aux concerts des ensembles instrumentaux et vocaux,
  - o aux concerts des orchestres,
  - o aux productions du Conservatoire en général...
- comme spectateur (« **école du spectateur** »), en assistant :
  - o à des spectacles et des concerts programmés dans le cadre de la programmation de concerts du Conservatoire ou d'autres établissements culturels de Rennes Métropole, voire du Département d'Ille-et-Vilaine afin de découvrir des esthétiques et des répertoires différents, de nourrir sa curiosité, de renforcer sa culture des arts de la scène... (l'école de musique a un partenariat avec l'Orchestre National de Bretagne).
  - o à des répétitions publiques des orchestres en répétition, mais aussi en résidence dans l'établissement.

# L'ÉCOLE DE LA SCÈNE

Au-delà des prestations prévues dans le cadre du fonctionnement normal d'une classe (concerts des orchestres et des ensembles instrumentaux et vocaux), d'autres types de prestations publiques permettent aux élèves, tout au long de leur cursus, de se produire dans un cadre spécifique :

- les « **Heures avec...** », succession de mini prestations de durée, de nature et de disciplines différentes à destination du tout public. Les « heures avec... » permettent aux élèves de jouer en public dans un cadre « souple » (programme libre et créneaux réguliers).

Ces prestations concernent les élèves de tous cycles et sont organisées par un professeur qui en assure la coordination et le bon déroulement, en lien avec « les services d'action culturelle des communes du Syndicat Intercommunal ».

- les **auditions à thème**, prestations publiques construites autour d'un projet artistique défini (thématique) d'un ou plusieurs départements à destination de tout public.

Ces auditions privilégient la transversalité, favorisent la mixité (des interprètes et du public) et permettent aux élèves de se produire dans le cadre d'un projet élaboré.

Ces prestations abouties et de bonne qualité artistique, concernent les élèves de tous cycles et sont organisées par les départements qui en assurent la coordination et le bon déroulement, en lien avec « les services d'action culturelle des communes du Syndicat Intercommunal ».

- les **auditions de classe**, audition des élèves d'une même classe, à destination d'un public d'élèves et de parents d'élèves.

Ces « rendez-vous », permettent aux élèves de se connaître, de s'écouter et aux parents et professeurs de se rencontrer. Ces prestations concernent les élèves de tous cycles et sont organisées par le professeur qui en assure le déroulement.

- les prestations en lien avec la programmation des manifestations et concerts de l'école de musique de la Flume ou des festivals organisés...

## Manifestations d'élèves en lien avec la programmation locale du territoire

Tous les concerts-spectacles programmés et « repérés » par la Direction du Conservatoire dans les Centres culturels du territoire sont en lien étroit avec les enseignements dispensés au Conservatoire.

Ils permettent d'associer les élèves à des masters classes, des répétitions publiques, des ateliers, de leur proposer des rencontres avec des musiciens ou compositeurs invités et des séances d'analyse musicale en lien avec les concerts. Ils sont aussi l'occasion pour les élèves de se produire, en première partie, dans de bonnes conditions scéniques. La programmation est faite par la direction et le service d'action culturelle du Conservatoire sur la base des propositions formulées par les professeurs.

La programmation est élaborée chaque année par un comité de programmation rassemblé en début d'année scolaire.

## **Commission émanant du Conseil d'Établissement.**

Ce comité examine également les propositions formulées par les professeurs et les musiciens intervenants.

Il est composé d'un membre élu de chaque commune du Syndicat et du Conseil Pédagogique de l'Établissement, ainsi que de toute personne, professeur ou personnalité invités souhaitant présenter son projet.

Ce dispositif permet aux élèves de jouer, de s'écouter, de se rencontrer dans un cadre souple ou plus structuré, au Conservatoire et dans les nombreux lieux de la commune (bibliothèque, maisons de personnes âgées, crèches, écoles...).

Ces prestations ont pour but de favoriser les dynamiques de classes, de permettre aux élèves de travailler une pièce de façon plus approfondie, de les exercer au rapport avec le public, d'être, pour eux, une source de motivation, de favoriser l'interdisciplinarité et la transversalité.

Jouer et se produire, au Conservatoire et en dehors, est une expérience formatrice qui enrichit la pratique des élèves et les prépare, dès le début de leur apprentissage, aux situations futures qu'ils pourront être amenés à vivre (préparation à une pratique amateur autonome, à une vie artistique professionnelle, ...).

# L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

La fréquentation des concerts et spectacles est un élément essentiel de la formation de l'élève musicien dans la construction de sa personnalité artistique. Cela lui permet ainsi qu'à sa famille de favoriser le plaisir et la curiosité, de découvrir des formes d'expression multiples, d'acquérir des références et de développer un jugement critique et éclairé. Les nombreux projets réalisés par l'école de musique sont autant d'occasions données aux élèves de se familiariser avec « **les codes** » du spectacle.

Le développement de la personnalité de l'élève et de ses possibilités d'expression passe donc par une pratique en tant que spectateur.

Pour tous les élèves (Cycles I, II et III), l'assistance à des concerts et des spectacles (théâtre, musique, danse...) programmés dans le cadre de festivals, de la programmation du Conservatoire ou de celles d'autres établissements culturels du territoire (Sabot d'Or de SAINT-GILLES, Antichambre de MORDELLES, Agora et L'Autre Lieu de LE RHEU, Opéra de RENNES, Orchestre Symphonique de Bretagne (*labellisé Orchestre National en Région*), Théâtre National de Bretagne, Les Champs Libres de RENNES...) est facilitée (tarifs et sorties de groupe organisés par le Conservatoire).

**Le présent Règlement Pédagogique** a été réalisé au cours de l'année scolaire **2009-2010** avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et la direction. Validé à l'unanimité par le Conseil Pédagogique de l'établissement le mardi 16 mars 2010. Il a reçu l'entière approbation du Comité Syndical lors de la **séance du 19 mai 2010, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHENUT.**

Partiellement remanié tenant compte de la rentrée **2011-2012**, l'offre s'est enrichie du jardin musical, une souplesse est accordée pour les PRC de cycle I et l'accueil des adultes a été révisée...

Les différents amendements ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Comité Syndical lors de la **séance du 30 mai 2012, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHENUT.**

Réactualisé par le Conseil Pédagogique au cours de l'année scolaire **2016-2017**. Il n'a pu être présenté à l'ensemble des professeurs en avril/mai 2017.

Actualisé lors de l'année scolaire **2019-2020** tout en tenant compte des aménagements successifs réalisés au cours des 3 dernières rentrées scolaires, il est présenté en mars 2020 à l'ensemble des professeurs pour avis.

Les différents amendements ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Comité Syndical lors de la **séance du 19 mai 2020, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHENUT.**

Les temps de cours CII et CIII ont été réactualisés, présentés à l'ensemble des professeurs lors de l'année **2020-2021**. Ces différents amendements ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Comité Syndical lors de la **séance du 19 mai 2021, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHENUT.**

**Création du parcours Musiques Actuelles** au sein du Parcours Diplômant. Réaménagement **du parcours Loisir** et déclinaison du **parcours Musique et Handicap** sont les principaux travaux réalisés. Ce document a été présenté à l'ensemble des professeurs en séance plénière **le mardi 27 septembre 2022.**

Ces différents amendements ont été approuvés, à l'unanimité par les membres du Comité Syndical lors de la **séance du 19 octobre 2022, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHENUT.**

Mise en conformité du Parcours diplômant au regard du **SNOP 2023** pour le temps de cours instrumental en face à face alloué au CII.

**Approbation au Comité Syndical lors de la séance du 16 octobre 2024, sous la Présidence de Madame Danielle BRETON**

## École de Musique de la Flume

4, avenue de la Bouvardière - B.P. 85118

35651 LE RHEU Cedex

Accueil du public

**Le lundi 14h00 à 18h00**

Le mardi 14h00 à 18h00

**Le mercredi 09h30 à 12h00**

et de **14h00 à 18h00**

Le jeudi 14h00 à 18h00

**Le vendredi 14h00 à 18h00**



**02 99 78 67 97** - <http://www.laflumemusique.com>

Courriel : [info@laflumemusique.com](mailto:info@laflumemusique.com)